

Définition de Poste
Infirmier
EHPAD Moulin Rouge (h/f)
Poste à temps complet

Rapprochement fiche CNFPT : 07/D/25 – INFIRMIER

TITRE / METIER :

Infirmier(ère) en établissement hébergeant des personnes âgées

CADRE D'EMPLOIS

Catégorie A – filière médico sociale - Infirmiers

SERVICE D'AFFECTATION :

Direction Action Sociale Santé, Solidarité

LIEU D'EMBAUCHE :

EHPAD Moulin Rouge

POSITION HIERARCHIQUE :

Sous la responsabilité hiérarchique du directeur(trice) de l'établissement

MISSIONS :

Sous l'autorité du directeur(trice) de l'établissement, l'infirmier(ère):

- organise les activités de soins du service
- réalise les soins infirmiers pour protéger et maintenir la santé des personnes âgées
- veille à la qualité des soins dispensés et au confort moral des résidents
- participe à la mise en œuvre des projets de l'établissement

CONDITION D'EXERCICE

- Aménagement du temps de travail tel que défini par le protocole de la Ville de La Roche-sur-Yon et en conformité avec le règlement intérieur des EHPAD.
- Travail en équipe par roulement avec des horaires irréguliers en continu et/ou en discontinu, y compris le week-end et les jours fériés
- Astreinte par roulement sur un secteur ou sur l'ensemble des établissements (en dehors des heures de travail des infirmiers), une semaine toutes les 8 semaines environ
- Respect du code de déontologie et du secret partagé

CONTRAINTES ET DIFFICULTES DU POSTE :

- horaires irréguliers avec travail 1 week-end sur 5
- manipulation de produits toxiques et dangereux
- risque biologique d'où certaines vaccinations obligatoires,
- risques de tension et/ou d'agressivité dans la relation avec la personne âgée
- disponibilité

RELATIONS FONCTIONNELLES :

Au sein de l'établissement avec :

- le directeur(trice)
- l'adjoint(e) de direction
- l'infirmier référent
- les agents du service de soins et des autres services

- les résidents et leurs familles
- le médecin coordonnateur
- les stagiaires

A l'extérieur de l'Etablissement avec :

- l'ensemble des professionnels de la santé (médecins, kiné, pharmaciens, laboratoires, infirmiers libéraux, etc...)
- les familles des résidents
- le personnel hospitalier
- le service de la direction « Action, Sociale, Santé, Solidarité »
- les services municipaux

ACTIVITES :

Principales :

- accueil des résidents et de leur famille
- recueil des besoins et des attentes des personnes âgées avec pose d'un éventuel diagnostic infirmier
- accompagnement des résidents dans leur prise en charge
- réalisation de soins infirmiers dans le respect des protocoles
- application des prescriptions médicales en matière de soins
- préparation et distribution des médicaments dans le respect des pratiques de l'établissement d'affectation
- gestion des dossiers médicaux et des traitements
- organisation et supervision du travail d'une équipe de soignants

Spécifiques :

- formation des stagiaires
- veille professionnelle
- participation à la vie de l'établissement

COMPETENCES, QUALITES REQUISES ET RESPONSABILITES

SAVOIRS-FAIRE ET SAVOIRS :

- Conduire un entretien pour recueillir les données, attentes et besoins de la personne
- Réaliser des soins infirmiers en respectant les protocoles de soins et d'hygiène
- Créer une relation de confiance avec le malade et son entourage
- Evaluer l'état de santé et le degré d'autonomie de la personne
- Expliquer les modalités de soins ou de prise en charge
- Apporter un soutien psychologique au malade et à son entourage
- Pratiquer les gestes de premiers secours
- Lire et comprendre un diagnostic
- Appliquer la procédure d'élimination des déchets
- Reconnaître, vérifier et gérer le stock des produits pharmaceutiques
- Manipuler et stocker les produits dangereux
- Gérer et contrôler les commandes de médicaments, de produits, de matériel....
- Rédiger et mettre à jour les dossiers des résidents
- Sélectionner et transmettre les informations aux médecins, aux soignants
- Encadrer du personnel
- Vérifier la qualité des interventions de l'aide- soignant et recadrer en cas de dysfonctionnement

SAVOIRS-ETRE :

- aptitude au travail en équipe
- sens des responsabilités et d'initiative
- sens de l'organisation
- ponctualité
- discrétion
- disponibilité

AUTONOMIE ET RESPONSABILITE :

- autonomie relative dans l'organisation du travail

- encadrement de l'activité des aides soignants
- garant de la qualité des soins délivrés
- activités définies en concertation avec le supérieur hiérarchique et en collaboration avec l'infirmier référent et les collègues de travail
- les erreurs de mise en œuvre des prescriptions médicales, matérielles dans les actes avec conséquences pour l'usager, dans les cas de maltraitance ou de non dénonciation peuvent engager la responsabilité disciplinaire, civile ou pénale de l'agent.

AVANTAGES LIÉS AU POSTE :

- régime indemnitaire afférent à la collectivité
- prime d'encadrement de 3 à 9 agents
- indemnité d'astreinte dite de sécurité